IMT Nuremberg Archives

H – 4757

International Court of Justice

H4757 - 0002

Le Délégué Adjoint du Gouvernement provisoire de la République française au Ministère Public près le Tribunal Militaire International des Grands Criminels de Guerre, certifie que le document reproduisant une conférence de presse du docteur ARNTZ du 16 Avril 1943 est tiré des Archives du Ministère de l'Information.

Pour le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre
L'Adjoint au Délégué

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
Exhibit RF 1120
Filed Jul 5, 1946

A 101628

H4757 - 0003

SF/PG (1453) RF.III-33

Commissariat National a L'intérieur et au Travail (Orientation)

N° 2.793.

(LES CONSIGNES DE PIERRE ABETZ)

CONFERENCE DE PRESSE DU Dr. ARNTZ DU VENDREDI 16/4/43

La préfecture de police s'est plainte paraît-il à la censure, que la presse ait donné à propos de l'attentat contre l'ex député Capron, des récits trop détaillés qui ont permis à deux des complices de l'assassin de prendre la fuite. Il faut donc à l'avenir se montrer plus prudent en pareil cas.

Pendant les fêtes de Pâques, il n'y aura aucun changement dans la parution des journaux. Par contre, à l'occasion du 30 Avril, anniversaire du Führer qui tombe un mardi, les journaux paraitront sur 4 pages, et ne paraitront que sur 2 le lendemain mercredi. A ce sujet, le Dr ARNTZ demande que l'on observe dans la presse Française, une grande délicatesse et une grande réserve et que les titres et le texte des journaux français ne donnent pas l'impression que l'on est en présence de journaux allemands. Une seule photo et un seul article suffisent, à condition que cet article soit sincère et bien fait ; en un mot, qu'il soit utile au rapprochement de nos deux pays. On trouvera, pour la confection de cet article, tout un matériel intéressant dans les documents hebdomadaires. Il sera bon surtout de souligner tout ce qu'a dit le Führer concernant les rapports Franco-Allemands, et de mettre ces paroles en rapport avec les entrevues qu'il a eu qu'il vient d'avoir avec les chefs des nations alliées de l'Allemagne.

Sur une question, le dr. ARNTZ convient qu'il est possible qu'une haute personnalité allemande vienne ces jours-ci à Paris et il reconnait que dans une certaine mesure, les restrictions apportées à la circulation automobile dans le centre de Paris ont quelque rapport avec cette venue éventuelle. Il ne peut rien dire d'autre.

Sur une autre question, concernant les expéditions punitives pratiquées par des membres du groupement Prisonniers contre les restaurants de luxe, le conférencier indique qu'il ne peut approuver de tels procédés. C'est là affaire de pôlice et non d'individus non mandatés, quelle que puisse être la sincérité de leur but. D'ailleurs, ajoute le Dr. ARNTZ, le marché noir, ce n'est pas seulement les grandes maisons de luxe, mais aussi le petit restaurant de catégorie inférieure connu seulement de quelques initiés, où l'on fait bombance à des prix prihibitifs sous le camouflage d'une apparence miteuse. En un mot, le problème du marché noir doit être pris à sa source; c'est à dire dans les endroits où l'on se procure la marchandise prohibée.

A 101629

DOC. R.F. N° 1120

H-4757

A 101627

H4757 – 0004